



MONSIEUR FABRICE BERTHOU  
SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT-CRN

HOTEL DE REGION  
ABBAYE AUX DAMES  
PLACE REINE MATHILDE  
CS 50523  
14035 CAEN CEDEX

Objet du dossier : mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents

Caen, le 04 janvier 2024

Monsieur le Secrétaire Général,

Je fais suite à votre courrier du 30 novembre 2023 consécutif au Comité Social Territorial du 17 novembre par lequel vous demandez une révision des modalités d'attribution de la prime pouvoir d'achat présentées et validées lors de l'instance.

Lors du Comité Social Territorial, je vous ai annoncé plusieurs mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents régionaux afin de faire face à l'inflation et à la hausse des prix sur de nombreux postes de dépenses, notamment pour les agents aux revenus les plus modestes. Ces mesures qui vous ont été présentées et qui ont recueilli un avis favorable à l'unanimité, représentent un effort financier pour la Collectivité de près de 1,8 millions d'euros.

S'agissant de la prime pouvoir d'achat, celle-ci s'inscrit dans le cadre des mesures salariales prévues par le Gouvernement pour soutenir les moyens et bas salaires des agents de la Fonction Publique. Annoncée dès le mois de juin dernier pour la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Hospitalière, les collectivités territoriales ont quant à elles attendu la publication d'un décret d'application le 31 octobre dernier pour en connaître les modalités d'application.

Néanmoins, conscient de cette publication attendue et tardive, des échanges entre les organisations syndicales et des représentants de l'Administration ont été organisés dès le mois de septembre par la Collectivité afin d'évoquer ensemble les différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents régionaux, y compris donc sur les modalités de la prime pouvoir d'achat. Les organisations syndicales ont donc bien été sollicitées et ont pu s'exprimer quant à leurs attentes en amont des propositions faites lors du Comité Social Territorial.

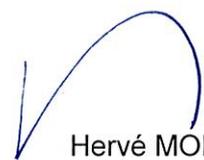
Je vous rappelle, par ailleurs, que face à un budget contraint, la Collectivité a dû prioriser ses actions et a donc proposé des mesures qui répondent aux sollicitations exprimées de longue date par les représentants du personnel et rappelées lors de nos échanges.

Il s'agit notamment de la suppression de la réfaction du régime indemnitaire, de l'octroi de titres restaurant pour les agents des lycées lors des permanences ainsi que de la mise en place dès 2024 d'un plan de déprécarisation.

Je reste à votre disposition pour en échanger et vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

bc = vs.

Le Président de la Région Normandie,



Hervé MORIN